

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	13	15

6-0106/2026

Date de la convocation

26 mai 2026

Date d'affichage

26 mai 2026

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Patrick CHAUVIN, Bruno LERMANOU, Robert CUBRIS, Christophe MACALUSO, Yvan LE PORHIEL, Mathieu PLACÉ, Mmes Elisabeth POUTS, Pascale BESTI, Véronique CASANAVE, Elisabeth MIRANDE, Karine JANER, Marie-Christine RABERIN.

**Absents :**

**Excusés :** Mme Marie-France BRITIS-BETBEDER (ayant donné procuration à Mme Elisabeth POUTS), M. Jean ABADIE (ayant donné procuration à M. Christophe MACALUSO),

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique CASANAVE.

**Objet : vente de bois aux enchères 2026**

Le Maire rappelle à l'assemblée que des arbres appartenant à la Commune doivent être coupés suite aux dernières intempéries.

Il propose donc que le bois de ces arbres soit vendu. Il propose de vendre l'ensemble du bois en 6 lots et au plus offrant en fixant le prix plancher indiqué dans le tableau ci-joint.

Les acquéreurs sont tenus de la coupe du bois sur pieds. L'adjudication aura lieu 20 juin 2026 à partir de 09h00 par une commission composée de :

- M. le Maire ou son délégué,
- Un adjoint au Maire.

L'enlèvement du ou des lots acquis devra intervenir au plus tard le 18 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de vendre en 6 lots le bois situé :

- Parking du Gabas RD7 (1 lot),
- Chemin du Moulin de Capbat (1 lot),
- Parking du stade de foot (1 lot),
- Route de Saint Laurent (3 lots).

**FIXE** les conditions de vente comme suit :

- les lots sont attribués au plus offrant, le prix plancher étant mentionné sur le tableau ci-joint.
- le nom des attributaires sera affiché en Mairie le 22 juin 2026.

**DÉSIGNE** M. Bruno LERMANOU, Adjoint au Maire, pour siéger au sein de la commission.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

